

Rapport Oxfam - Basic CAC 40 : Les profits sans partage

Annexe 1 : méthodologie

1.1 Questions de recherche

Cette étude analyse l'activité des entreprises du CAC 40 depuis la crise de 2008 et investigate plus particulièrement le partage des bénéfices au sein des entreprises, les inégalités de rémunérations et les activités dans les paradis fiscaux et niches fiscales.

Le travail est construit autour de 3 grands axes de recherche, au niveau de chaque entreprise étudiée comme au niveau consolidé de l'ensemble du panel :

- 1) Quel partage des bénéfices entre actionnaires, salariés et capacité d'investissement dans les entreprises ?
- 2) Quelles inégalités de rémunérations entre dirigeants, salariés et travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement ?
- 3) Quelles activités des entreprises dans les paradis fiscaux et de quelles niches fiscales bénéficient-elles ?

1.2 Périmètre

- **Années étudiées**

Le rapport analyse les données publiées par les entreprises sur la période 2009 – 2016. Les entreprises ayant atteint leur niveau le plus faible de bénéfices en 2009 à la suite de la crise, le rapport analyse ainsi à qui a profité le redressement économique des plus grandes entreprises cotées sur la bourse parisienne. La période étudiée s'arrête à 2016 car au moment de la recherche, les entreprises n'avaient pas encore publié leur rapport 2017 (publiés au cours du 1^{er} trimestre 2018).

- **Entreprises étudiées**

L'analyse se concentre sur les 30 entreprises qui ont appartenu à l'indice CAC 40 de 2009 à 2016, auquel se rajoute le groupe PSA qui a été intégré à l'échantillon bien qu'il soit sorti de l'indice CAC 40 pendant 3 années entre 2009 et 2016 (voir liste détaillée ci-dessous).

Pour 2016, l'étude a porté sur l'ensemble des 40 entreprises du CAC 40, tels qu'elles ont été listées dans la lettre Vernimmen de Janvier 2017, soit les 31 entreprises listées précédemment auxquelles se rajoutent 9 autres groupes entrés dans l'indice depuis 2010 (voir ci-dessous).

Entreprises étudiées	Regroupement
Accor	Echantillon (2009-2016)
Air liquide	Echantillon (2009-2016)
Airbus	Echantillon (2009-2016)
Arcelor	Echantillon (2009-2016)
Axa	Echantillon (2009-2016)
BNP	Echantillon (2009-2016)
Bouygues	Echantillon (2009-2016)
Capgemini	Echantillon (2009-2016)
Carrefour	Echantillon (2009-2016)
Crédit Agricole	Echantillon (2009-2016)
Danone	Echantillon (2009-2016)
Engie	Echantillon (2009-2016)
Essilor	Echantillon (2009-2016)
Kering	Echantillon (2009-2016)
Lafarge	Echantillon (2009-2016)
L'Oréal	Echantillon (2009-2016)
LVMH	Echantillon (2009-2016)
Michelin	Echantillon (2009-2016)
Orange	Echantillon (2009-2016)
Pernod Ricard	Echantillon (2009-2016)
PSA	Echantillon (2009-2016)
Renault	Echantillon (2009-2016)
Saint Gobain	Echantillon (2009-2016)
Sanofi	Echantillon (2009-2016)
Schneider Electric	Echantillon (2009-2016)
Société Générale	Echantillon (2009-2016)
Total	Echantillon (2009-2016)
Unibail Rodamco	Echantillon (2009-2016)
Veolia	Echantillon (2009-2016)
Vinci	Echantillon (2009-2016)
Vivendi	Echantillon (2009-2016)
Klepierre	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Legrand	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Nokia	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Publicis	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Safran	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Sodexo	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Solvay	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Technip	Entreprise étudiée uniquement en 2016
Valeo	Entreprise étudiée uniquement en 2016

1.3 Données « socle »

Pour répondre aux questions de recherche, une quinzaine de données socio-économiques « socle » ont été collectées de manière systématique pour chacune des entreprises de notre échantillon pour chaque année sur la période 2009 - 2016.

- **Sources utilisées**

Afin de s'assurer de l'homogénéité des données utilisées pour l'étude, elles ont toutes été collectées dans les documents de référence officiellement publiés par les entreprises entre 2010 et 2017 (donc portant sur les exercices 2009 à 2016), à l'exception des versements aux actionnaires.

Concernant ces derniers, si tous les groupes déclarent bien ces informations, les méthodologies de consolidation ne sont pas toujours homogènes entre les entreprises, et peuvent différer fortement d'un document de référence à l'autre. Il a donc été décidé de collecter les informations annuelles sur les dividendes (soit les dividendes versés en cash, les dividendes versés en actions et les rachats d'actions) dans la « lettre Vernimmen » qui fait référence en la matière (https://www.vernimmen.net/Lire/Lettre_Vernimmen.php). Cette dernière liste chaque année, pour tous les groupes du CAC 40, la somme des rachats d'actions et des dividendes versés en cash ou en actions.

- **Tableau récapitulatif des données collectées et de leur qualité**

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des 13 données « socle » collectées pour l'étude avec leur définition, la qualité des données obtenue et les difficultés rencontrées pour les récupérer.

La qualité des données a été jugée selon la grille et les indicateurs de couleur suivants :

Information normalisée, disponible dans tous les documents de référence publiés par les entreprises
Toutes les entreprises déclarent cette information dans leur document de référence, mais le format et l'intitulé varient d'une entreprise à l'autre, rendant cette information parfois difficile à trouver
Il existe quelques rares exceptions d'entreprises qui ne déclarent pas cette information ; pour les autres, le format et l'intitulé peuvent varier, ainsi que parfois les méthodes de consolidation utilisées
Une grande partie des entreprises ne déclare pas cette information dans leur document de référence, ou pas de manière exhaustive

Nom donné à l'indicateur	Définition	Qualité de l'information	Commentaire
Chiffre d'affaire	Le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, à laquelle on ôte le chiffre d'affaires réalisé entre les filiales du groupe.		<p>Cette information est normalisée et disponible dans tous les comptes de résultats des entreprises. Cependant, elle a été plus difficile à collecter pour les entreprises qui ne relèvent pas du droit français car elles ont une partie de leur siège à l'étranger : Airbus (France et Pays-Bas), ArcelorMittal (Luxembourg), LafargeHolcim (Suisse), Nokia (Finlande).</p> <p>Pour ces entreprises, les sommes éventuellement déclarées en monnaie étrangère (dollar américain ou franc suisse) ont été converties en euros en utilisant les taux de conversion définis dans les documents de référence associés</p>
Bénéfices Ensemble du groupe	Le résultat net ou bénéfices « ensemble du groupe » est égal à la différence constatée entre les produits et les charges, y compris l'impôt sur les sociétés. Il est déterminé sur un exercice de 12 mois et regroupe l'ensemble des résultats nets des filiales consolidées par la société-mère du groupe.		Ces informations sont normalisées et disponibles dans tous les comptes de résultats des entreprises. Cependant, elles ont été plus difficiles à collecter pour les entreprises qui ne relèvent pas du droit français car elles ont une partie de leur siège à l'étranger (cf. chiffre d'affaires).
Dividendes	Somme des rachats d'actions et des dividendes versés en cash ou en actions.		Tous les groupes déclarent cette information, mais les méthodologies de consolidation utilisées ne sont pas toujours les mêmes et manquent de transparence. Il a été préféré de collecter cette information à partir d'une source extérieure, la Lettre Vernimmen, qui publie chaque année les montants totaux de dividendes et de rachats d'actions effectués par les entreprises du CAC 40, afin d'assurer la comparabilité des données entre les différents groupes de l'échantillon. Le rapport désigne par « dividendes » la somme des rachats d'actions et dividendes versés en cash ou en actions. Les rachats d'action sont comptabilisés comme des dividendes car ils permettent d'augmenter la valeur des actions et donc de rémunérer les actionnaires.

<p>Participation et intéressement</p>	<p>L'intéressement et la participation sont des dispositifs d'épargne salariale. L'intéressement est facultatif et se traduit en pratique par le versement de primes aux salariés en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de performances, définis à partir de critères précis. L'intéressement peut être versé directement au salarié ou investi dans un plan d'épargne salariale. La participation quant à elle permet de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices réalisés par leur entreprise. Elle est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés et calculé selon une formule définie par la loi, facultative pour les autres.</p>		<p>Cette information n'est publiée que par 25 groupes sur l'échantillon des 31 entreprises étudiées, parfois pour une partie seulement de la période 2009-2016 (certaines d'entre elles ont complété ces informations après avoir été questionnée en direct – voir section 1.6). Les définitions et méthodologies de consolidation diffèrent suivant les groupes et manquent parfois de transparence, en particulier pour savoir si toutes les filiales consolidées sont prises en compte pour le calcul du montant total.</p>
<p>Nombre de membres du CA</p>	<p>Membres ayant appartenu au conseil d'administration ou au conseil de surveillance au cours de l'année étudiée.</p>		<p>A l'exception d'Airbus qui ne publie pas cette information, et de Lafarge qui ne l'a publiée que pour 2012 et entre 2014 et 2016, tous les groupes déclarent cette information dans leur document de référence. Elle a parfois été difficile à trouver, du fait des différences d'intitulés (composition du conseil, mandataires sociaux non dirigeants, organes d'administration...)</p>
<p>Montant payé aux membres du CA</p>	<p>En rémunération de leur activité, les administrateurs et les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance des sociétés peuvent percevoir des sommes qualifiées de jetons de présence. Initialement basée sur l'assiduité, cette rémunération prend désormais en compte l'activité effective d'un administrateur au sein de l'entreprise.</p>		<p>A l'exception de Lafarge, tous les groupes déclarent cette information dans le document de référence. Elle a parfois été difficile à trouver, du fait des différences d'intitulés (jetons de présence montants bruts versés au titre de l'exercice, rémunération des membres du conseil...).</p>

<p>Dépenses de personnel</p>	<p>Les dépenses de personnel sont constituées de l'ensemble des rémunérations des salariés (voir détails dans la ligne suivante) et des cotisations sociales et fiscales liées à ces rémunérations (à la fois celles supportées par les salariés et par les employeurs).</p>		<p>A l'exception d'Airbus, tous les groupes déclarent cette information dans le document de référence. Cependant, cette information a parfois été difficile à trouver du fait des différences d'intitulés (appelées charges, frais ou coût suivant les cas).</p>
<p>Salaires et traitements</p>	<p>Les salaires et traitements correspondent aux dépenses de personnel dont sont retranchées les cotisations sociales et fiscales des employeurs. Les salaires et traitements sont des rémunérations perçues par les personnes liées à l'entreprise - ou l'une de ses filiales consolidées - par un contrat de travail ou qui se trouvent, vis-à-vis d'elle, dans un état de subordination. Les rémunérations principales sont les salaires, traitements et indemnités. Constituent également les revenus imposables : les rémunérations accessoires (primes, congés payés ...) ; les indemnités de maladie, d'accident, de maternité, de paternité ; l'épargne salariale (participation, intéressement) ; les sommes perçues en fin d'activité (rupture de contrat, licenciement, départ en retraite).</p>		<p>Cette information n'est publiée que par 12 groupes sur l'échantillon de 31 groupes membres du CAC 40 entre 2009 et 2016. Pour les groupes qui ne déclarent pas cette information, une évaluation a été faite, basée sur des hypothèses conservatrices (voir indicateur « Salaires et traitements estimés » dans la section sur les indicateurs calculés) afin de pouvoir estimer un salaire moyen pour l'ensemble des entreprises de l'échantillon.</p>
<p>Nombre d'employés</p>	<p>Le nombre d'employés correspond au nombre total de personnes liées par un contrat de travail avec les filiales consolidées par la société-mère du groupe (contrats à durée déterminée, indéterminée...). Ce nombre ne prend pas en compte les personnes employées indirectement par des agences de travail temporaire ou des sous-traitants. Ce nombre est exprimé en équivalent temps plein (ETP) au prorata du temps travail (ex : 1 mi-temps = 0,5 ETP)</p>		<p>Tous les groupes déclarent cette information dans leur document de référence. Cependant, elle a parfois été difficile à trouver, du fait des différences d'intitulés (effectifs, collaborateurs, équivalents temps plein...) et de méthode de calcul (nombre moyen, au 31 décembre...). Dans la mesure du possible, le nombre au 31/12 a été privilégié quand ce chiffre était déclaré.</p>

<p>Rémunération du dirigeant</p>	<p>Somme des rémunérations en numéraire dues au titre de l'exercice, de la valorisation des options attribuées au cours de l'exercice et de la valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice. (Selon les recommandations du code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées AFEP/MEDEF). Pour cet indicateur, les données collectées correspondent aux montants votés /décidés chaque année. Ils sont souvent déboursés sur plusieurs années de suite. (Note : les montant déboursés/ perçus par les dirigeants chaque année n'ont pas été collectés car ils sont un « mélange » de montants décidés cette année-là et les années précédentes, alors que la rémunération décidée une année donnée est cohérente avec la période étudiée).</p>		<p>A l'exception d'Airbus qui ne publie pas cette information, et de Lafarge qui ne l'a publiée que pour 2012 et entre 2014 et 2016, tous les groupes déclarent cette information dans leur document de référence. Elle a parfois été difficile à trouver, du fait des différences d'intitulés (synthèse des rémunérations, montants dus au titre de l'exercice, récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux...). Cas particulier : la rémunération du dirigeant d'Arcelor ne tient pas compte de la valorisation des actions.</p>
<p>Impôts payés</p>	<p>L'impôt sur les sociétés est établi sur la base des revenus effectifs ou présumés des sociétés dans chaque pays où elle opère. Il a une assiette de calcul et des taux différents pour chaque pays d'opération</p>		<p>Cette information est normalisée et disponible dans tous les comptes de résultats des entreprises. Cependant, les différentes composantes de l'impôt ne sont pas toujours désagrégées, et rarement de la même manière d'une entreprise à l'autre. Aucune entreprise ne désagrège cette information par pays. Par ailleurs, pour certaines entreprises, les sommes éventuellement déclarées en monnaie étrangère (dollar américain ou franc suisse) ont été converties en euros en utilisant les taux de conversion définis dans les documents de référence associés</p>

<p>Nombre total de filiales déclarées</p>	<p>Nombre total de filiales consolidées, au sens de l'article L. 233-1 et 233-3 du Code de commerce. Ces articles stipulent qu'une filiale est une société qui est contrôlée par une autre, sa "société mère", parce que cette dernière possède une fraction du capital lui permettant soit d'avoir la majorité des droits de vote dans les assemblées générales, soit le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance</p>		<p>Seules 14 entreprises sur les 40 membres du CAC 40 en 2016 ont reporté leurs filiales de manière exhaustive cette même année.¹ Par ailleurs, Airbus ne publie aucune liste, et les 25 entreprises² restantes ne fournissent que le nom de leurs filiales principales, sans donner le détail de leur répartition géographique, ni indiquer le nombre total de filiales qu'elles possèdent.</p>
<p>Nombre de filiales dans chaque paradis fiscal</p>	<p>Nombre total de filiales (au sens de l'indicateur précédent) qui sont implantées dans des pays et territoires de la liste des paradis fiscaux et juridiques établie par Oxfam (voir l'indicateur « % de filiales dans les paradis fiscaux et juridiques » ci-après pour plus de détails sur cette liste).</p>		

Au global, certaines informations se sont révélées difficiles à collecter malgré la standardisation partielle des documents de référence annuels des entreprises et démontre la nécessité d'une plus grande transparence des entreprises du CAC 40.

1.4 Données complémentaires

En complément des données « socle » collectées pour chaque entreprise étudiée, un certain nombre de données complémentaires d'analyse sur le CAC 40 (qui ne sont pas présente dans les documents de référence publiés par les groupes) - et les indices des autres grandes places boursières mondiales - ont été recueillies afin de mener l'étude, en particulier :

- Les rapports publiés chaque année par EY sur les résultats consolidés du CAC 40 : chiffre d'affaires (total et par région), montant de la capitalisation, résultats nets, dividendes versés, payout ratio, investissements réalisés... Ces rapports ont notamment été utilisés pour analyser des tendances plus longues de manière agrégée, en remontant jusqu'à 2003.

¹ Les 14 entreprises qui déclarent leurs filiales de manière exhaustive sont les suivantes : BNP, Carrefour, Crédit Agricole, Kering, Klepierre, L'Oréal, PSA, Renault, Safran, Société Générale, Solvay, Total, Unibail Rodamco, Valeo.

² Les 25 entreprises qui déclarent leurs filiales de manière partielle sont : Accor, Air liquide, Arcelor, Axa, Bouygues, Capgemini, Danone, Engie, Essilor, Lafarge, Legrand, LVMH, Michelin, Nokia, Orange, Pernod Ricard, Publicis, Saint Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Sodexo, Technip, Veolia, Vinci, Vivendi. Une entreprise – Airbus – ne déclare aucune filiale

- Le rapport annuel de Janus Henderson Investors sur les dividendes versés par les 1200 plus grandes entreprises cotées sur les principales places boursières mondiales. Ces données ont permis de faire des comparaisons internationales entre les entreprises du CAC 40 et leurs homologues des autres indices boursiers mondiaux.
- Le rapport annuel de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le gouvernement d’entreprise, la rémunération des dirigeants, le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport fournit des analyses détaillées sur les composantes des rémunérations des dirigeants et les compositions des conseils d’administration du CAC 40
- L’étude annuelle de la Banque de France sur la situation des entreprises en France qui a été utilisée pour analyser la présence d’investisseurs étrangers dans les entreprises du CAC 40.
- Le rapport annuel de France Stratégie sur le suivi du crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi qui fournit des analyses détaillées sur ce dispositif et son impact.
- Différentes études ponctuelles : celle de la Banque Centrale Australienne sur l’évolution des paiements de dividendes dans le monde (2016), celle d’Euronext sur les actionnaires du CAC 40 (2017), celle de la Banque de France sur les actionnaires non-résidents du CAC 40 (2017), celle du Fipeco sur les performances des grandes entreprises où l’Etat possède une participation significative, celle de Bloomberg sur les écarts de rémunération entre dirigeants des grandes entreprises et salaire moyen dans le monde (2015), celle de Sciences en Marche sur l’efficacité du dispositif de crédit d’impôt recherche (2015), celle de l’observatoire Skema sur la féminisation des entreprises et celle de l’INSEE sur le partage de la valeur ajoutée et des profits en France (2009). Ces différentes études ont permis de réaliser des comparaisons internationales sur la base des données récoltées sur les groupes du CAC 40, d’analyser les entreprises dans lesquelles l’Etat a des participations significatives, et d’approfondir certains enjeux clés (place des femmes dans les entreprises, dispositif crédit-impôt recherche...).

1.5 Indicateurs calculés

Sur la base des données socio-économiques « socle » détaillées précédemment, huit indicateurs ont été calculés pour chacune des entreprises étudiées et au niveau de l’ensemble de l’échantillon des 31 entreprises qui ont fait partie du CAC 40 entre 2009 et 2016.

- **Ratio Dividendes / bénéfices**

Le *Ratio Dividendes / bénéfices* est l’un des indicateurs clés de l’étude permettant d’analyser la part des bénéfices reversés aux actionnaires dans les entreprises.

Il a été calculé en divisant les montants des dividendes et rachats d’action versés chaque année par le bénéfice (ou la perte) après impôts réalisés cette même année.

$$\text{Dividendes} / \text{bénéfices} = \frac{\text{Dividendes}}{\text{Bénéfices Ensemble du groupe}}$$

Si le ratio est négatif, cela signifie que le groupe a versé des dividendes alors qu’il a réalisé des pertes la même année comme c’est notamment le cas pour Arcelor-Mittal sur la période 2009 - 2016. Si le ratio est supérieur à 100%, cela signifie que le groupe a versé plus de dividendes à ses actionnaires

qu'il n'a réalisé de bénéfices la même année comme c'est le cas d'Engie et Veolia sur la période étudiée.

Cet indicateur est également appelé « payout ratio » en anglais. Le choix méthodologique a été fait de comparer sur une même année comptable d'un côté les dividendes et rachats d'actions versés aux actionnaires, et de l'autre les bénéfices réalisés (dit autrement, ces 2 montants sont enregistrés sur le même exercice comptable) afin de permettre la comparaison des résultats avec d'autres études à l'international comme en France.³

- **Capacité à réinvestir**

La *Capacité à réinvestir* est ce qu'il reste des bénéfices réalisés par les entreprises après avoir versé des dividendes aux actionnaires et de la participation et intéressement aux salariés. Cet indicateur est à différencier du « taux d'investissement » souvent utilisé comme indicateur financier, ce dernier incluant toutes les dépenses d'investissement corporel et incorporel effectuées par les entreprises (ouverture d'usines, rachat d'entreprises, rachat de marques...).

Par comparaison, la *Capacité à réinvestir* ne prend en compte que la part des bénéfices qui, d'une année sur l'autre, reste à disposition des entreprises pour accroître leur capacité d'investissement. La *Capacité à réinvestir* est calculée de la manière suivante pour l'ensemble des entreprises de notre échantillon et pour chaque année depuis 2009.

$$\begin{aligned} \text{Capacité à réinvestir} = & \\ & \text{Somme des bénéfices (ou pertes) des entreprises de l'échantillon} \\ & - \text{Somme des dividendes versés aux actionnaires par les entreprises de l'échantillon} \\ & - \text{Somme des montants de participation \& intéressement versés par les entreprises de l'échantillon} \end{aligned}$$

Ce montant a été calculé à l'échelle de l'échantillon et non de chaque entreprise car il aurait eu peu de sens les années où ces dernières enregistrent des pertes.

Du fait du manque d'information sur les montants de participation & intéressement (sur les 31 entreprises analysées, 5 d'entre elles⁴ ne publient aucun chiffre sur le sujet), la *Capacité à Investir* est légèrement surévaluée comparée à la réalité (car le montant total de la participation & intéressement sur l'échantillon est dans les faits légèrement supérieure à celle documentée dans l'étude).

- **Salaires et traitements estimés**

En raison de la proportion d'entreprises qui ne déclarent pas les salaires et traitements qu'elles versent à leurs employés (19 groupes sur les 31 de l'échantillon étudié⁵), il a été nécessaire d'estimer ce montant afin de pouvoir calculer d'autres indicateurs importants pour l'étude.

³ M. Begmann, The Rise in Dividend Payments, Bank of Australia, 2016 et INSEE, Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France, Rapport au Président de la République, mai 2009

⁴ Airbus, Arcelor, Axa, Capgemini et Kering

⁵ Accor, Air Liquide, Airbus, Bouygues, Carrefour, Danone, Engie, Essilor, Kering, Lafarge, L'Oréal, Pernod Ricard, PSA, Renault, Saint Gobain, Schneider Electric, Unibail Rodamco, Veolia, Vinci

Les *Salaires et traitements estimés* se basent sur les *dépenses de personnel* déclarées par les groupes afin d'estimer cette information quand elle n'était pas publiée par les entreprises étudiées. Pour l'évaluer, un *taux d'estimation des cotisations patronales* a été appliqué. Ce taux a été déterminé en comparant les salaires et traitements déclarés par les entreprises qui publient cette information avec leurs dépenses totales de personnel, et en prenant le taux d'estimation le plus faible parmi ceux calculés (en pratique, c'est celui d'Arcelormittal, s'élevant à 18%, qui a été conservé) afin de ne pas minimiser les salaires et traitements estimés.

$$\text{Salaires et traitements estimés} = \text{Dépenses de personnel} * (1 - \text{Taux d'estimation des cotisations patronales})$$

Une fois estimé, ce montant a été utilisé pour calculer, sur la base du nombre d'employés, le *Salaire moyen* dans les entreprises qui ne publient pas le montant des salaires et traitements qu'elles versent (Cf indicateur 19. *Salaire moyen ci-après*).

Du fait des hypothèses de calcul retenues (l'utilisation du *taux d'estimation des cotisations patronales* le plus faible), les *Salaires et traitements estimés* sont a priori une estimation sur-évaluée des salaires et traitements réellement versés pour les entreprises qui ne publient pas cette information. En conséquence, les estimations du *Ratio salaire du dirigeant sur salaire moyen* (voir ci-après) sont a priori conservatrices et moins importantes qu'en réalité.

- **Salaire moyen**

Le *salaire moyen* pour une entreprise et une année donnée est obtenu en divisant :

- les salaires versés cette année-là (indicateur *Salaires et traitements* des données « socle », ou à défaut, si le groupe ne publie pas cette information, indicateur *Salaires et traitements estimés* des données calculées)
- par le nombre d'employés exprimé en équivalent temps plein (indicateur 05. *Nombre d'employés* des données « socle »).

$$\text{Salaire moyen} = \frac{\text{(Estimation des) Salaires et traitements}}{\text{Nombre d'employés}}$$

Il existe de grands écarts de salaires dans les entreprises étudiées (voir ci-après), entre d'un côté les salaires les plus bas limités la plupart du temps par les salaires minimums légaux dans les différents pays (cas du SMIC en France), et de l'autre les rémunérations des dirigeants qui s'élèvent à plusieurs millions d'euros dans les cas des groupes du CAC 40 étudiés.

La moyenne est ainsi tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et est pour cette raison généralement supérieure au salaire médian au sein de l'entreprise. Par ailleurs, si les hauts salaires influencent à la hausse les salaires moyens, ils n'affectent pas le salaire médian. Ce dernier serait de ce point de vue un indicateur plus fiable, mais les données déclarées par les entreprises ne permettaient pas de réaliser ce calcul (aucune entreprise de l'échantillon ne publie cette information de manière publique).

Pour l'« échantillon 2009-2016 » d'entreprises, l'indicateur n'est pas une simple moyenne ; il a été calculé pour chaque année en utilisant la formule ci-dessus, sur la base de la somme des salaires et

traitements payés ou estimés, et de la somme des nombres d'employés des 31 groupes de l'échantillon.

- **Ratio salaire du dirigeant sur salaire moyen**

Le *Ratio salaire du dirigeant sur salaire moyen* est obtenu en divisant la rémunération touchée par le dirigeant d'une entreprise une année donnée par le salaire moyen au sein de la même entreprise la même année.

$$\text{Ratio salaire du dirigeant sur salaire moyen} = \frac{\text{Rémunération du dirigeant}}{\text{Salaire moyen}}$$

Cet indicateur met ainsi en évidence l'écart entre les salaires pratiqués à l'échelle d'un groupe (au niveau international) et la rémunération la plus haute (celle du dirigeant).

En d'autres termes, le résultat obtenu représente le nombre de salaires moyens nécessaires pour atteindre le même niveau de rémunération que le dirigeant d'une entreprise donnée. Cet indicateur sous-estime néanmoins largement les écarts de salaire au sein de l'entreprise, le salaire moyen étant tiré à la hausse par les rémunérations les plus élevées (voir « salaire moyen »)

Pour l'« échantillon 2009-2016 » d'entreprises, l'indicateur a été calculé pour chaque année en utilisant la formule ci-dessus, sur la base de la moyenne des rémunérations des dirigeants et de la moyenne des salaires moyens versés par les 31 groupes de l'échantillon.

- **Taux d'imposition consolidé**

Le calcul du taux d'imposition consolidé permet d'estimer la proportion des contributions fiscales réelles d'une entreprise par rapport à son « revenu imposable ». Il est obtenu en divisant le montant d'impôt acquitté une année donnée par l'assiette imposable qui est égale à la somme des bénéfices après impôts et des impôts payés la même année.

$$\text{Taux d'imposition consolidé} = \frac{\text{Impôt sur bénéfices ou pertes}}{\text{Bénéfices ensemble du groupe} + \text{Impôt sur bénéfices ou pertes}}$$

Le taux d'imposition consolidé est à l'échelle mondiale, avec de taux nominaux et des systèmes très différents d'un pays à l'autre. Pour faire une analyse du taux d'imposition effectif il faudrait connaître le niveau de bénéfices et le niveau d'impôts dans chaque pays, ce que les entreprises ne publient pas à l'exception des banques depuis la mise en œuvre du reporting pays par pays public dans le secteur bancaire.

Pour l'« échantillon 2009-2016 » d'entreprises, l'indicateur n'est pas une simple moyenne ; il a été calculé pour chaque année en utilisant la formule ci-dessus, sur la base de la somme des impôts payés, et de la somme des bénéfices générés par les 31 groupes de l'échantillon.

- **% de filiales dans les paradis fiscaux et juridiques**

Le pourcentage de présence dans les paradis fiscaux et juridiques se base sur la liste des filiales déclarées par les entreprises étudiées dans leurs documents de référence.

Il s'agit du rapport entre le nombre de filiales dans les paradis fiscaux et le nombre total de filiales publiées.

$$\% \text{ Présence dans PFJ} = \frac{\text{Nombre total de filiales dans des paradis fiscaux et juridiques}}{\text{Nombre total de filiales déclarées.}}$$

Ce ratio donne une estimation de l'activité du groupe localisée dans des paradis fiscaux et juridiques.

Un paradis fiscal est une juridiction ou un territoire qui a délibérément adopté des cadres fiscaux et juridiques permettant aux personnes physiques et morales non-résidentes de réduire au maximum les impôts dont elles devraient s'acquitter là où elles mènent une activité économique substantielle.

Bien que les paradis fiscaux tendent à se spécialiser et que la plupart ne réunissent pas la totalité des critères incriminés, ils répondent généralement à un ou plusieurs des critères suivants :

- Ils octroient des avantages fiscaux aux personnes physiques et morales non-résidentes sans exiger l'exercice d'une activité économique substantielle dans leur territoire ou un lien de dépendance avec leur pays ;
- Ils proposent un taux d'imposition effectif très bas voire nul pour les personnes physiques ou morales ;
- Les lois ou pratiques administratives en vigueur entravent l'échange automatique des informations fiscales entre gouvernements ;
- Ils ont adopté des dispositions législatives, juridiques ou administratives qui maintiennent l'opacité sur la structure des entités légales (y compris les trusts, fondations, etc.) ou conservent l'anonymat des détenteurs des actifs ou des droits.

Malgré les efforts réalisés de façon périodique, la communauté internationale n'est pas parvenue à s'accorder sur une liste de paradis fiscaux. L'Union Européenne a récemment une liste de paradis fiscaux mais omet les principaux paradis fiscaux⁶, et les pays membres de l'UE n'ont pas été soumis à cette évaluation. Il n'existe pas, à ce jour, de liste universelle de paradis fiscaux.

Tenant compte de cette lacune, Oxfam a utilisé, aux fins de la présente étude, une liste des paradis fiscaux qui :

- (i) couvre les quatre critères ci-dessus convenus avec les organisations de la société civile ;
- (ii) fait référence au corpus des listes les plus fréquemment utilisées par les institutions internationales suivantes :
 - la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 - le Fonds monétaire international (FMI)
 - la Banque des règlements internationaux (BRI)
 - le US Government Accountability Office (GAO)
 - le Financial Times Stock Exchange (FTSE)

⁶ Voir la réaction d'Oxfam France à la publication de la liste de paradis fiscaux de l'Union Européenne : <http://www.oxfamfrance.org/communiqué-presse/justice-fiscale/principaux-paradis-fiscaux-echappent-liste-noire-lunion-europeenne>

- la Commission européenne (CE) et les enquêtes menées par la Commission européenne (enq. UE)
 - le Parlement européen (PE)
 - l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 - l'indice d'opacité financière (Financial Secrecy Index, ou FSI)
- (iii) s'appuie sur les analyses d'Oxfam pour déterminer la mesure dans laquelle les juridictions répondent à un ou plusieurs critères identifiés plus haut dans la définition.

Oxfam a élaboré sa propre liste selon les critères décrits précédemment en utilisant toutes les informations crédibles disponibles pour identifier un territoire en tant que paradis fiscal. Dans leur majorité, les listes suivies par les institutions internationales nommées ci-dessus sont complémentaires et présentent beaucoup de recouvrements. Le résultat final est une liste sur laquelle figurent 58 juridictions, dont :

- 83% (48 juridictions) sont présentes sur au moins trois des listes citées au point ii), bon nombre apparaissant sur toutes les listes ;
- 12% (7 juridictions) figurent sur deux listes ;
- 5% (3 juridictions) apparaissent sur une liste seulement.

Néanmoins, la liste finale ne regroupe pas la totalité des pays qui remplissent un ou plusieurs critères, et d'autres pays mériteraient peut-être d'y figurer. Certaines des juridictions retenues sont plus couramment utilisées par des individus aux fins d'activités criminelles ou de corruption, tandis que d'autres servent surtout aux multinationales à éviter ou reporter le paiement de leur juste part d'impôt.

Liste des paradis fiscaux selon Oxfam

Paradis fiscal	CNUCED	FMI	BRI	GAO	FTSE	CE	PE	OCDE	FSI	Enq. UE
Andorre		X		X	X	X	X			
Anguilla	X		X	X	X	X	X	X	X	
Aruba	X	X	X	X	X		X	X	X	
Autriche	X								X	
Bahamas	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Bahreïn	X		X	X	X		X	X	X	
Barbade	X		X	X	X	X	X	X	X	
Belgique										X
Belize	X	X		X	X	X	X	X	X	
Bermudes	X	X		X	X	X	X	X	X	
Costa Rica				X	X				X	
Curaçao			X						X	
Chypre	X	X			X	X		X	X	
Dominique	X			X			X	X		
Delaware					X		X		X	
Fidji							X			
Gibraltar	X	X	X		X			X	X	
Grenade	X			X		X		X		

Guam				X				X	
Guernesey	X	X			X	X	X	X	X
Hong Kong			X	X	X	X	X		X
Îles Caïmans	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Îles Cook	X	X		X	X	X	X	X	
Île de Man	X	X	X		X		X	X	X
Îles Marshall	X			X		X	X	X	X
Île Maurice	X		X		X	X	X	X	X
Îles Turques-et-Caïques	X	X				X	X	X	X
Îles vierges britanniques	X	X		X	X	X	X	X	X
Îles vierges des États-Unis	X			X	X	X	X	X	X
Irlande					X				X
Jersey	X	X	X		X		X	X	X
Jordanie				X	X				
Labuan		X					X		X
Liban			X	X	X		X		X
Liberia	X			X	X	X		X	X
Liechtenstein	X	X			X	X	X	X	X
Luxembourg					X				X X
Macao		X	X	X	X		X		X
Maldives					X	X	X		
Malte	X				X			X	X
Monaco	X	X			X	X	X	X	X
Montserrat	X	X		X		X	X	X	
Pays-Bas	X				X				X X
Niue	X					X	X	X	
Nauru	X			X		X	X	X	
Palau		X					X		
Panama	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Samoa	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Christophe-et-Niévès	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Martin			X						
Saint-Marin	X						X	X	
Saint-Vincent-et-les-Grenades	X			X		X	X	X	X
Sainte-Lucie	X			X	X		X	X	X
Seychelles	X	X			X	X	X	X	X
Singapour				X	X		X		X
Suisse					X		X		X
Tonga				X			X		

Vanuatu	X	X	X	X	X	X	X
---------	---	---	---	---	---	---	---

- **Indicateurs d'évolution 2009-2016**

Pour la plupart des indicateurs précédents, un *indice d'évolution* a été calculé afin de mesurer leur variation relative entre 2009 choisie comme année de référence et l'année courante. L'indice est le ratio entre la valeur de l'indicateur calculée pour chaque année et sa valeur en 2009. Ce ratio est multiplié par 100 pour avoir un « indice base 100 » en 2009.

$$\text{Indice d'évolution de l'indicateur } I = 100 * \frac{\text{Valeur de l'indicateur } I \text{ pour l'année } N}{\text{Valeur de l'indicateur } I \text{ en 2009}}$$

Des indices d'évolution ont été calculés pour les indicateurs suivants :

- Chiffre d'Affaires
- Bénéfices Ensemble du groupe
- Dividendes
- Ratio dividendes/bénéfices
- Intéressement & participation
- Capacité à réinvestir
- Salaires & traitements (collectés ou estimés)
- Salaire moyen
- Rémunération du dirigeant
- Ratio rémunération dirigeant/salaire moyen
- Impôts payés
- Taux d'imposition consolidé
- Nombre total de filiales dans les PFJ (paradis fiscaux et juridiques)
- Pourcentage de filiales dans les PFJ (paradis fiscaux et juridiques)

Si l'indice s'élève à 200 par exemple en 2016, cela veut dire que l'indicateur a doublé entre 2009 et 2016. S'il est par exemple de 50, cela signifie qu'il a été divisé par deux sur la période.

Ces indices permettent de suivre l'évolution de chaque indicateur dans le temps et de comparer directement cette évolution à celle d'autres indicateurs sur la même période (par exemple les salaires moyens des employés par rapport aux rémunérations des PDG), quelle que soit la différence de valeur absolue entre ces indicateurs.

- **Indicateurs d'Ecart d'évolution**

Pour certains indicateurs, un *Ecart d'évolution* a été calculé entre deux indices d'évolutions. C'est par exemple le cas de l'*Ecart d'évolution entre rémunération du dirigeant et salaire moyen* obtenu en soustrayant l'indice d'évolution du salaire moyen à l'indice d'évolution des rémunérations du dirigeant. Plus simplement, cela correspond à l'évolution du ratio entre le salaire du PDG et le salaire moyen.

$$\begin{aligned} & \text{Ecart d'évolution entre rémunération du dirigeant et salaire moyen} \\ = & \text{Evolution des rémunérations du dirigeant} - \text{Evolution du salaire moyen} \end{aligned}$$

Si l'écart est positif, cela signifie que les *rémunérations du dirigeant* versées par le groupe ont augmentés plus rapidement que le *salaire moyen* proportionnellement à la valeur de départ en 2009. S'il est négatif, cela veut dire que c'est le *salaire moyen* qui a augmenté plus rapidement.

Un calcul similaire a été effectué pour évaluer l'*Ecart d'évolution* entre dividendes et impôt selon la formule suivante.

$$\text{Ecart d'évolution entre dividendes et impôt} = \text{Evolution des dividendes} - \text{Evolution des impôts}$$

1.6 Méthode/modalité de recueil des données

- **Collecte des données**

Les données ont été collectées manuellement au sein des documents de référence (2009 à 2016) des groupes de notre échantillon (cf. section 1.2 sur le périmètre). Etant donné la masse d'informations à extraire, il a été nécessaire de structurer la collecte et le stockage des données.

Toutes les informations collectées ont été intégrées dans une base de données (voir partie suivante) en indiquant pour chacune d'entre elles :

- l'entreprise concernée,
- le nom de l'indicateur correspondant,
- l'unité dans laquelle l'information a été enregistrée
- l'année de l'exercice sur lequel porte l'information,
- si le groupe appartient ou non à l'échantillon 2009-2016
- si l'état est actionnaire ou non du groupe concerné.

Afin d'assurer la traçabilité des informations collectées, et de pouvoir sourcer tous les chiffres ayant servis de base aux calculs de ce rapport, il a aussi été précisé :

- le document source dans lequel l'information a été récupérée,
- l'intitulé, sous lequel l'information était indiquée dans le document source,
- le numéro de page à laquelle l'information a été trouvée
- des commentaires éventuels pour remettre l'information en contexte.

Pour résumer, il a fallu pour chacune des lignes de donnée enregistrée, remplir le tableau suivant :

Entreprise	Indicateur	Unité	Année	Valeur	"nom indiqué"	Doc source	Numéro de page	Echantillon (2009-2016)	Etat actionnaire	Commentaires (facultatif)

Une collecte d'information manuelle de cette ampleur est non seulement longue mais présente aussi plusieurs autres difficultés :

- La première est d'identifier les informations recherchées. Si certaines sont « normées » et se retrouvent toujours sous les mêmes intitulés (ex : Chiffre d'affaires), on note de nombreuses différences sur la façon de présenter une même donnée entre les différents groupes, d'une année à l'autre au sein d'un même groupe.
- Il a fallu ensuite homogénéiser les informations collectées afin de pouvoir comparer les différents groupes entre eux. Pour une même information, l'unité (ex : euros ou dollars...), le périmètre de consolidation (Ex : ensemble consolidé, part du groupe ou société mère...) ou encore la période (Ex : donnée concernant l'ensemble de l'exercice ou donnée au 31 décembre ...) peuvent varier.
- Enfin, la saisie des données étant faite manuellement, des fautes de frappe ont pu se glisser dans la base de données, d'où la mise en œuvre d'un processus de vérification de la fiabilité des données (voir sections suivantes).

- **Processus de vérification interne**

Afin de rectifier les erreurs potentielles de saisie manuelle des informations dans la base de données, un processus approfondi de contre-vérification de la fiabilité des données a été organisé en plusieurs étapes :

1. En premier lieu, tous les indicateurs calculés détaillés précédemment ont été calculés de deux manières différentes :
 - tout d'abord de manière manuelle à travers des formules de calcul à partir des données « socle »
 - dans un deuxième temps de manière automatique via le développement d'un programme de calcul permettant de réaliser l'ensemble des calculs en une seule foisLes résultats de ces 2 méthodes de calcul, réalisées par 2 personnes différentes ont ensuite été comparées afin d'identifier les écarts éventuels et de rectifier les erreurs potentielles
2. Dans un deuxième temps, la saisie des données « socle » a été revérifiée de deux manières complémentaires :
 - tout d'abord un programme de vérification a été développé afin de vérifier la cohérence des données récoltées (par exemple, le fait que les impôts et bénéfices sont inférieurs au chiffre d'affaires, que les bénéfices « ensemble du groupe » sont inférieur aux bénéfices « part du groupe » sauf cas particulier...)
 - un autre programme a été développé pour détecter les fortes variations des données d'une année à l'autre afin de vérifier dans ces cas-là l'exactitude des données et l'absence d'erreurs de saisie
 - enfin, une vérification manuelle détaillée a été menée par une personne différente de celles qui avaient fait la première saisie. Chacune des données concernant les dividendes versés, bénéfices générés, impôts payés, dépenses de personnel, salaires et traitements, et rémunérations des dirigeants ont été revérifiées à la source dans les documents de référence de chaque entreprise et pour chaque année concernée.

- **Contre-vérification externe auprès des entreprises étudiées**

En complément du processus précédemment détaillé, Oxfam a contacté l'ensemble des entreprises faisant l'objet de la présente étude pour leur donner la possibilité de vérifier les données collectées, de répondre à quelques questions additionnelles et d'apporter des précisions le cas échéant. Douze entreprises ont alors répondu à cette première sollicitation : Air Liquide, Arcelor, Axa, BNP, Bouygues, Essilor, L'Oréal, Orange, Saint Gobain, Société Générale, Total et Unibail et dix-neuf n'ont pas répondu : Accor, Airbus, Capgemini, Carrefour, Crédit Agricole, Danone, Engie, Kering, Lafarge, LVMH, Michelin, Pernod Ricard, PSA, Renault, Sanofi, Schneider Electric, Veolia, Vinci, Vivendi.

Via cet échange, les entreprises avaient également la possibilité de fournir des informations de contexte complémentaires, afin de mieux comprendre et analyser les données qui les concernent. Lorsqu'elles étaient utiles et pertinentes, ces réponses ont été intégrées à l'analyse détaillée dans le présent rapport.

Toutes les données renvoyées par les entreprises ont été intégrées à la base de données et à l'analyse, sauf dans les cas suivants :

- Quand les entreprises ont renvoyé des données retraitées « a posteriori », elles n'ont pas été prises en compte afin de considérer toutes les entreprises de la même manière. Autrement dit, seules les données publiées l'année concernée ont servi de base à l'analyse, quelle que soit l'entreprise (après vérification dans les documents de référence qu'il n'y avait pas eu d'erreur de saisie).
- Quand les entreprises ont renvoyé des montants partiels pour les rémunérations de dirigeants – notamment en omettant les rémunérations en actions contrairement aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers – elles n'ont pas été prises en compte (après vérification dans les documents de référence qu'il n'y avait pas eu d'erreur de saisie).
- Quand les entreprises ont renvoyé des montants partiels pour les dividendes – notamment en omettant les rachats d'actions – elles n'ont pas été prises en compte (après vérification dans les documents de référence qu'il n'y avait pas eu d'erreur de saisie). Autrement dit, c'est la lettre Vernimmen qui fait foi pour les montants totaux ses dividendes versés chaque année par chaque entreprise.
- Quand les entreprises ont renvoyé des demandes de rectification du nombre de membres du conseil d'administration sur la base du décompte au 31 décembre, elles n'ont pas été prises en compte si les chiffres ne correspondaient pas au nombre de membres du conseil d'administration ayant participé à au moins une réunion dans l'année (après vérification dans les documents de référence qu'il n'y avait pas eu d'erreur de saisie).

Une fois le rapport rédigé, l'ensemble des références aux entreprises leur ont été respectivement envoyées pour commentaires et quatorze entreprises ont alors répondu : Arcelor, Axa, BNP, Bouygues, Crédit Agricole, Danone, Kering, Orange, Pernod Ricard, Société Générale, Total, Unibail, Veolia. Dix-huit entreprises n'ont pas répondu : Air Liquide, Accor, Airbus, Capgemini, Carrefour, Engie, Essilor, Lafarge, L'Oréal, LVMH, Michelin, PSA, Renault, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Vinci et Vivendi.

1.7 Base de données

L'ensemble des données collectées et calculées dans le cadre de cette étude sont disponibles au grand public au sein d'une base de données.

Elle est téléchargeable sous la forme d'un fichier Excel structuré de la manière suivante :

- Toutes les données sont disponibles en format « brut » dans l'onglet Raw data (environ 10 000 lignes au total).
La structure utilisée pour le stockage des informations, telle que détaillée dans la partie 1.6 précédente, permet de construire facilement des tableaux croisés dynamiques pour les analyser. S'il est possible à n'importe quel utilisateur de croiser les informations qui l'intéressent en construisant ses propres tableaux d'analyse et de synthèse, deux tableaux ont été préconfigurés dans le fichier Excel (voir ci-dessous).
- Un tableau de synthèse transverse, intitulé « Récap Global », synthétise les résultats pour chacun des indicateurs (indiqués en ligne), pour chaque année (indiquée en colonne) et pour l'ensemble de l'échantillon. A titre d'exemple, dans la ligne « Chiffre d'Affaires », on retrouve la somme des chiffres d'affaires réalisé par tous les groupes de l'échantillon, année après année. Il est également possible de visualiser les informations pour une entreprise donnée en la sélectionnant dans le filtre en haut à gauche du tableau (en case B3).
- Un tableau de synthèse par entreprise, intitulé « Récap par entreprise », affiche de manière détaillée toutes les données collectées et calculées, pour chaque entreprise et chaque année étudiée. On retrouve en colonne chacun des indicateurs, et en ligne les entreprises étudiées pour chaque année de l'étude. Il est également possible de sélectionner l'entreprise ou l'année recherchée à partir du filtre en case A7.
- 3 onglets appelés « Indicateur 1 », « Indicateur 2 » et « Indicateur 3 » présentent des tableaux avec pour chaque entreprise les indicateurs clés qui sont au cœur de l'analyse :
 - Indicateur 1 : Ratio des dividendes versés par rapport aux bénéfices générés en 2009, en 2016, ainsi que sur la période 2009-2016
 - Indicateur 2 : Ratio de la rémunération du dirigeant par rapport au salaire moyen dans son entreprise en 2009, en 2016, ainsi que sur la période 2009-2016
 - Indicateur 3 : Nombre de filiales dans les paradis fiscaux et juridiques en 2008, en 2016, ainsi que l'écart entre les deux.
- 6 onglets présentent enfin les indicateurs complémentaires qui ont été utilisés ou calculés pour chacune des parties d'analyse :
 - 1. Dividendes : évolution des dividendes et bénéfices de l'ensemble du CAC 40 depuis 2003, évolution de la répartition des bénéfices (entre dividendes, intéressement & participation, et capacité à réinvestir), et impacts des principaux plans sociaux identifiés depuis 2009
 - 1bis. Actionnariat : comparaisons internationales des dividendes versés et du « payout ratio », typologie des actionnaires du CAC 40, nationalité de ces actionnaires et les plus importants d'entre eux
 - 1ter. Dividendes par entreprise : tableau récapitulatif depuis 2009

- 2. Inégalités de rémunération : évolution comparée des dividendes, rémunérations des PDG et salaire moyen depuis 2009, composantes de la rémunération des PDG
- 3. Paradis fiscaux : types de déclaration des filiales, évolution du nombre de filiales dans les paradis fiscaux européens, déclaration des crédits d'impôts, déclaration des crédits d'impôts, évolution comparative des dividendes et impôts
- 3bis. Récapitulatif des paradis fiscaux par pays : tableau récapitulatif depuis 2009

L'annexe 2 contient l'ensemble des tableaux récapitulatifs avec les données collectées et calculées pour chaque année de 2007 à 2016, tout d'abord au niveau de l'échantillon des 31 entreprises présentes dans le CAC 40 entre 2009 et 2016, puis entreprise par entreprise.